

Décision

Générale

modern

Décision n° 95-0965/PR/EN portant réorganisation du bureau d'exécution des projets de l'éducation (BEPE).

n° 95-0965/PR/EN

Ministère
Ministère de l'éducation nationale

Date de publication
22 novembre 1995

Numéro JO
n° 22 du 30/11/1995

Date du numéro
30 novembre 1995

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

le bureau d'exécution des projet d'éducation (BEPE) créé au sein de la direction générale de l'Education nationale par décisions est chargé, de la supervision de tous les projets multilatéraux et bilatéraux susceptibles d'être financés par divers bailleurs de fonds (autres que ceux financés par la Coopération française). La composition du bureau d'exécution des projets d'éducation est réorganisée comme suit

- directeur : le directeur général de l'Education nationale est responsable de l'ensemble des activités du BEPE
- Le coordonnateur du BEPE sous l'autorité du directeur du projet,est chargé du suivi et de la coordination de l'ensemble des activités du bureau
- Le coordinateur-adjoint, sous l'autorité du coordinateur, est chargé d'assister le coordinateur dans ses différentes tâches
- Le comptable du BEPE est chargé de la gestion de fonds des différents projets en exécution ou à exécuter
- Personnel du secrétariat, chauffeurs et agent d'entretien. Membres : le directeur des Finances, le directeur-adjoint de la DUL le chef de service de la Planification de la DEGEN. Les soldes et accessoires, les indemnités et honoraires du personnel du BEPE sont prévus et pris en charge dans les budgets des projets.